



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cycle de la citoyenneté

2021-2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les acteurs de terrain au service de la collectivité se heurtent de plus en plus, de la part des usagers et du public, à une méconnaissance des principes et valeurs de la République, autant que de l'organisation institutionnelle de notre pays. Les fondements censés lier notre société, qui remontent jusqu'au Contrat Social, sont inconnus du plus grand nombre, quand ils devraient servir de référence pour asseoir nos discours face à la perte des repères sociaux et la multiplication des marques d'irrespect de la règle. Expliquer les droits et les devoirs et agir en faveur de l'intégration n'ont jamais autant relevé de la nécessité, face à l'affirmation des communautarismes et à l'incompréhension de notre laïcité à la française.

Face à ce constat, l'IHEMI a imaginé un cycle court, enchaînant les notions fondamentales de la thématique, pour permettre à ces acteurs de repartir mieux armés sur le terrain. Seront ainsi abordés successivement : les fondamentaux en matière de citoyenneté, la Nation, les trois pouvoirs et leurs interactions, l'éducation à la citoyenneté, les leviers d'égalité des chances et de socialisation, la laïcité, la radicalisation et le séparatisme, l'immigration, l'intégration et l'accès à la nationalité.

L'ambition de cycle sera de conforter les connaissances des institutions et des dispositifs, et de susciter l'échange et la réflexion, en passant en revue les repères historiques et sociologiques, en faisant le point des textes en vigueur, et en allant chercher la traduction en pratique de terrain pour en interroger l'efficacité.

A l'issue de ce cycle, les auditeurs, tous cadres ou référents du niveau A ou A+, auront pu élargir leur vision au-delà de leurs champs missionnels et institutionnels, trouver des outils de compréhension et d'action, et s'enrichir par le partage et la confrontation de leurs expériences.

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs du cycle de la citoyenneté sont prioritairement choisis parmi :

- Le corps préfectoral
- Les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation nationale
- Les cadres supérieurs de la police nationale
- Les officiers supérieurs de la gendarmerie nationale
- Les cadres supérieurs du ministère de la justice
- Les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation nationale
- Les cadres supérieurs de l'administration territoriale
- Les élus locaux
- Les responsables associatifs

Le directeur de l'Institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- L'éducation à la citoyenneté ;
- La fabrique et la mise en œuvre de la loi;
- La laïcité...

Des déplacements dans les institutions et auprès des acteurs de terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- Les deux chambres du parlement;
- Un tribunal;
- Une mairie;
- Une préfecture ;
- Le musée national de l'histoire de l'immigration...

DÉROULEMENT

Le cycle de la citoyenneté commencera le 18 novembre 2021 et se terminera le 15 avril 2022.

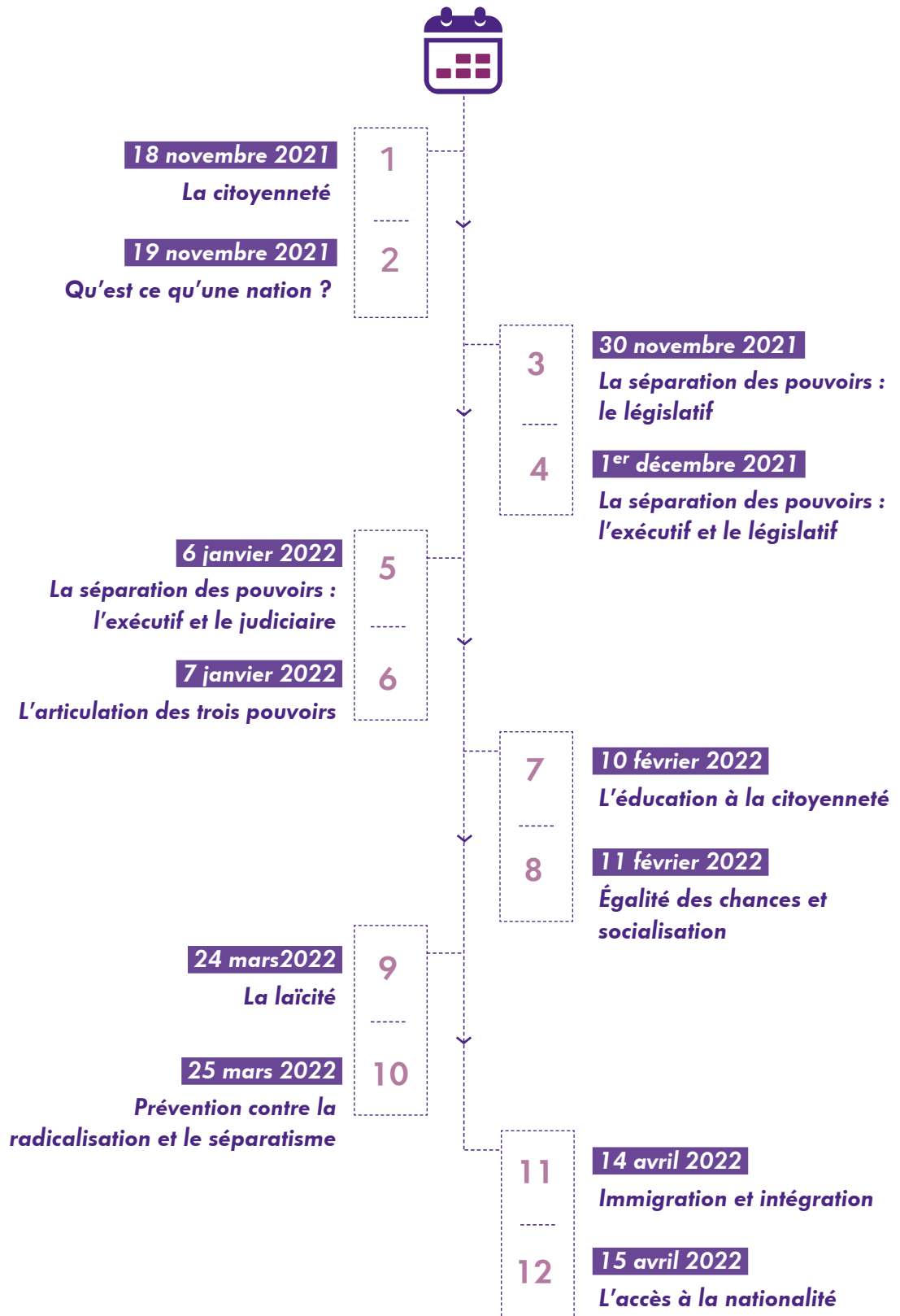
En dehors des déplacements, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu sur le campus de l'IHEMI situé dans le fort de Charenton, à Maisons-Alfort.

La durée des séminaires est en moyenne de deux jours par mois, soit un volume global de formation de 12 jours (soit 96 heures).

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.



Les candidatures, sous couvert des administrations concernées,
sont à faire parvenir à la direction des cycles et des études de l'IHEMI,
depform-ihemi@interieur.gouv.fr



DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au « cycle de la citoyenneté », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à 800€.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des séminaires et des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

 **Datadock** *L'IHEMI est référencé sur Datadock*